



ECH. 1:5000

FORMAT

DATE _____

NO 1016 / 81020

MOD.

42/60

SEPT. 1984

BERNARD OGIER ARCH. DIPL. SIA, URBANISTE FIJS
1951 SION TEL. 22'76'06

ETENDUE DU PLAN DES ZONES DE CONSTRUCTION

ZONE VITICOLE ET AGRICOLE

ZONE DE PROTECTION ABSOLUE

ZONE DE PROTECTION RELATIVE

ZONES SANS AFFECTATION



FORETS

IMPROPRES A LA CONSTRUCTION

AMENAGEMENT A LONG TERME

M I E G E

- Approuvé par l'assemblée primaire le 15.04.82
- Approuvé par le Conseil communal les 15.02.82
et 08.10.84

ADMINISTRATION COMMUNALE
Le Président : Le Secrétaire :

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

Homologué par le Conseil d'Etat en séances
des 9 décembre 1983 et 4 juillet 1984.

L'atteste :

LE CHANCELIER D'ETAT

